

DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN

CHANTIER

1 - DECLARANT	
NOM, PRENOM ou DENOMINATION	TEL. FAX Courrier
PERSONNE MORALE (nom du représentant)	
N° SIRET/SIREN	
ADRESSE	

2 - DEMANDE D'AUTORISATION
ADRESSE DE LA DEMANDE D'EMPLACEMENT
DATE et DUREE de la RESERVATION Du/...../..... Au/...../..... Soit Jour(s) ou Semaine(s) (en cas de durée différenciée des demandes d'autorisations - par exemple dans le cas de la pose d'un échataudage pendant X semaines nécessitant l'installation d'une benne pendant Y premiers jours du chantier - merci de préciser les dates respectives en fin de document)
NATURE DE LA PERMISSION Quels type de travaux pour ce chantier ? PUIS Occupation temporaire d'un emplacement de stationnement pour : <input type="checkbox"/> Dépôt d'une benne <input type="checkbox"/> Dépôt de matériel ou d'un engin de chantier <input type="checkbox"/> Autre occupation : Nombre de places de stationnement à réserver : Places Occupation du trottoir ou de l'espace public pour : <input type="checkbox"/> Pose d'un échafaudage <input type="checkbox"/> Installation d'appareil de montage ou de levage <input type="checkbox"/> Baraque de chantier <input type="checkbox"/> Autres occupations : Nombres de mètres linéaires de trottoir devant être occupé : ml

ENGAGEMENT A SIGNER AU VERSO

3 - MAITRE D'OUVRAGE DU CHANTIER

Le maître d'ouvrage du chantier est :

- La Commune de Fontenay-aux-Roses
- Une autre collectivité.....
- Un particulier
- Une entreprise

4 - FACTURATION ET ENGAGEMENT DU DECLARANT

Occupation temporaire d'un emplacement de stationnement :

Par délibération en date du 19 décembre 2019, la redevance pour l'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement est fixée à 13,50 € par jour et par emplacement.

SOIT DANS LE CAS PRESENT : places X JOURS X 13,50 € =€

Occupation du trottoir ou de l'espace public :

Par délibération en date du 19 décembre 2019, la redevance pour l'occupation du domaine public dans le cas d'un chantier de longue durée est fixée à 9,00 € par semaine et par mètre linéaire (droits exigibles en cas de chantiers dont la durée est supérieure à la semaine, la première semaine ne donnant pas lieu à facturation).

SOIT DANS LE CAS PRESENT : METRES LINEAIRES X SEMAINES - 1 x 9,00 € = €

MERCI DE N'ENVOYER AUCUN REGLEMENT JOINT A CETTE DEMANDE. LA RECUPERATION DES DROITS D'OCCUPATION SE FERA PAR ENVOI D'UN TITRE DE RECETTES PAR LE TRESOR PUBLIC A L'ADRESSE DU DEMANDEUR.

<p>ENGAGEMENT DU DECLARANT</p> <p>Je m'engage à régler la totalité des droits ou redevances de voirie relatifs à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux.</p> <p>Je m'engage à avertir les services techniques en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.</p>	<p>DATE NOM et SIGNATURE</p>
--	----------------------------------

RAPPEL : LA DEMANDE D'AUTORISATION DEVRA ETRE DEPOSEE AU MOINS 21 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITEE DE DEBUT DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

A : corinne.delaune@fontenay-aux-roses.fr ou corinne.simonney@fontenay-aux-roses.fr